

400 événements gratuits pendant « Cinq jours pour créer son entreprise » avec l'ADIE

Du 30 janvier au 3 février, l'ADIE, association pionnière du microcrédit en France, organise « 5 jours pour créer son entreprise », près de 400 événements gratuits dans tout le pays pour entreprendre, rencontrer des créateurs d'entreprise et s'informer.

Depuis plus de 30 ans, l'ADIE défend l'idée que tout le monde peut devenir entrepreneur. Ses 750 salariés et 1.200 bénévoles (souvent d'anciens chefs d'entreprise) œuvrent partout en France pour financer et accompagner gratuitement les créateurs d'entreprise qui ont des difficultés à se lancer : *« Nous aidons particulièrement les personnes qui n'ont pas de diplôme, pas de réseau professionnel, qui n'ont pas accès au prêt bancaire ou qui résident dans des zones oubliées, que ce soit des zones rurales en revitalisation ou des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, explique Laure Coussirat-Coustère, directrice générale adjointe de l'ADIE. 58 % de nos clients vivent en-dessous du seuil de pauvreté. À partir du moment où ils ont l'envie de créer leur entreprise, nous les aidons. ».*

Un accompagnement financier, juridique et administratif

Pour ce faire, l'ADIE agit de trois façons : par le microcrédit, elle octroie des prêts, d'un montant moyen de 5.000 euros ; par un accompagnement fiscal, juridique ou administratif ; et par la lutte contre les freins et les stéréotypes pour que toute personne qui le souhaite puisse devenir entrepreneur. *« Nous nous assurons que tous les dispositifs publics d'entrepreneuriat, notamment les dispositifs d'insertion, prennent en compte ces tout petits créateurs, ajoute Laure Coussirat-Coustère. Nous avons par exemple fait en sorte qu'ils puissent cumuler allocation chômage et création d'entreprise, ce qui n'était pas le cas il y a trois décennies. Nous plaignons pour que les cotisations sociales soient adaptées au chiffre d'affaires réel de l'entreprise et non calculées sur des montants forfaitaires la première année d'exercice de l'activité. ».*

25.000 entrepreneurs accompagnés en 2022

L'ADIE a ainsi accompagné 25.000 entrepreneurs en 2022 dans tous les domaines : fleuriste, artisan d'art, plombier, fauconnier, chauffeur, restaurateur, maraîcher, sophrologue, etc. Une grande partie d'entre eux sont en reconversion professionnelle, qui est le thème choisi pour la semaine "5 jours pour créer son entreprise". *« 4 Français sur 10 envisagent une reconversion professionnelle, et un tiers d'entre eux songent à créer leur entreprise, précise Laure Coussirat-Coustère. Ces cinq jours d'événements auront lieu en présentiel dans toute la France mais aussi en distanciel sur notre site Internet. Cette semaine de sensibilisation s'articulera autour d'ateliers pour entreprendre, de réunions d'informations, de rencontres avec des créateurs... ».*

Toute personne intéressée par la création d'entreprise peut aussi pousser la porte d'un des 200 bureaux de l'ADIE en France. *« Nous étudions chaque projet en nous basant sur la personne, ses envies, son parcours de vie, sa capacité à gérer son compte en banque.. nous nous appuyons sur ses compétences transférables. Et ça marche ! 81 % des entreprises sont toujours actives après trois ans. ».*